

Ce document est destiné à des investisseurs professionnels et contreparties éligibles. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination.

CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG/FIR/EUROSIF

OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M

OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE

**OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE
OPPORTUNITÉS**



Ofi invest
Asset Management

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds susmentionnés.

Ofi Invest Asset Management est impliquée dans l'ISR depuis 1988 et nous nous félicitons de la mise en place du Code de Transparence ISR (ci-après le « Code ») auquel Ofi Invest Asset Management renouvelle son adhésion annuellement.

Il s'agit de notre adhésion qui couvre la période d'avril 2022 à avril 2023. Notre réponse complète au Code peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Ofi Invest Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Paris, le 3 octobre 2022

Sommaire

Déclaration d'engagement	2
Conformité avec le Code de Transparence	2
Sommaire	3
Préambule	4
1. Fonds concernés par ce Code de Transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	6
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence	12
4. Processus de gestion	17
5. Contrôles ESG	20
6. Mesures d'impact et reporting ESG	20
Information importante	23

Préambule

Investisseur de long-terme et membre fondateur des Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis 2006 (UN PRI), Ofi Invest Asset Management est convaincue que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) participe à une meilleure compréhension des risques et opportunités liés à nos investissements.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion financière, Ofi Invest Asset Management adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissement Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

1. Fonds concernés par ce Code de Transparence

Ce Code s'applique aux fonds susmentionnés tous gérés dans une stratégie de « Amélioration de note » en excluant l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; et les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civile. Des exclusions sur les activités liées au tabac et au charbon sont également appliquées à tous ces fonds. La totalité de ces fonds sont actuellement labélisés Investissement Socialement Responsable (ISR). La classe d'actifs principalement utilisée pour ces 3 fonds est « Diversifié ».

Nom du fonds	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M
---------------------	--

Encours du fond au 31/12/2021	502 808 678 €
--------------------------------------	---------------

Date de création du fond	18 mars 2002
---------------------------------	--------------

Nom du fonds	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde
---------------------	--

Encours du fond au 31/12/2021	440 559 509 €
--------------------------------------	---------------

Date de création du fond	23 avril 1999
---------------------------------	---------------

Nom du fonds	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités
---------------------	---

Encours du fond au 31/12/2021	131 600 026 €
--------------------------------------	---------------

Date de création du fond	13 avril 1998
---------------------------------	---------------

Ces fonds sont signataires du présent Code de transparence depuis le mois d'octobre 2021. L'historique des performances des fonds présenté via des fiches de reporting mensuelles ainsi que la documentation relative aux fonds sont disponibles sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

2. Données générales sur la société de gestion

- Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

ABEILLE ASSET MANAGEMENT (SA à Directoire et Conseil de Surveillance)

14, Rue Roquépine

75008 PARIS

Téléphone : 01 76 62 90 00

<https://www.ofi-invest-am.com>

- Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Ofi Invest Asset Management, est acteur du développement et de la promotion de l'ESG :

- En tant que l'un des signataires fondateurs des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU**. Lancés en 2006, ces principes forment un cadre volontaire grâce auquel tous les investisseurs peuvent intégrer les questions ESG dans leur processus décisionnel et leur démarche actionnariale, et ainsi mieux aligner leurs objectifs avec ceux de la société.
- En tant que membre fondateur des **Principes pour une assurance responsable (PSI)**, initiative lancée en 2012 sous l'égide des Nations Unies et de **Climate Wise** (regroupant les leaders mondiaux de l'assurance dont l'objectif est de promouvoir une meilleure transparence des sociétés d'assurance dans leur prise en compte des risques climatiques).
- En participant à la promotion du **Carbon Disclosure Project** et s'engageant aux côtés des entreprises et des organisations internationales pour trouver un consensus sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique, à la fois pour les entreprises et les autorités publiques, mais également pour les autres parties prenantes.

Cette participation active à différentes initiatives internationales illustre la place centrale qu'occupent les questions de protection de l'environnement, de solidarité, d'inclusion et d'économie sociale dans la culture d'entreprise et le processus d'investissement d'Ofi Invest Asset Management.

Notre stratégie mettant l'investissement responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

1. L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement – Nous travaillons avec nos analystes et gérants afin d'intégrer les facteurs ESG les plus pertinents dans les décisions d'investissements – **pour une meilleure prise en compte du risque** ;
2. L'engagement actionnarial – Nous engageons et votons activement afin de promouvoir une bonne gouvernance et une pratique commerciale durable – **pour des investissements de qualité** ;
3. La participation aux initiatives de place – nous soutenons les mesures de politiques publiques et nous défendons la mise en place d'une finance durable aux niveaux national, européen et mondial – **pour une création de valeur durable**.

- Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Ofi Invest Asset Management est convaincue que les activités d'investissement ne se limitent pas uniquement au caractère financier et que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur les rendements des investissements et les résultats pour les clients. Nous pensons qu'être un acteur financier responsable signifie que notre approche d'investissement doit soutenir la durabilité à long terme des marchés des capitaux, des économies et de la société.

Philosophie d'investissement responsable

Notre philosophie d'investissement repose sur des convictions fortes et se fonde sur une vision de long-terme de l'économie. Nous estimons que les sociétés qui mènent leurs activités de manière responsable et durable sont celles qui génèrent les performances d'investissement les plus élevées. C'est pourquoi Ofi Invest Asset Management s'est fixée des normes et des objectifs très ambitieux dans ce domaine.

Nous développons jour après jour une politique d'investissement responsable dont l'approche est de privilégier l'accompagnement des entreprises à travers le dialogue et l'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

La philosophie d'investisseur responsable d'Ofi Invest Asset Management est disponible sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Aussi, Ofi Invest Asset Management établit un rapport sur ses actions en termes de développement durable, disponible en suivant ce lien : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Exclusions systématiques

Afin de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, Ofi Invest Asset Management a mis en place un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes » ainsi qu'un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres. Une liste des pays non coopératifs sur le plan fiscal est tenue à la disposition des gérants et régulièrement actualisée de manière à prévenir les risques liés à d'éventuelles opérations en lien avec un « paradis » fiscal.

Aussi, tous les fonds d'Ofi Invest Asset Management excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée par Ofi Invest Asset Management en avril 2020 interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil. En effet, il existe un large consensus au niveau international sur l'inopportunité de ces types d'armes, qui s'exprime à travers des conventions et traités fondamentaux, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ofi Invest Asset Management considère également que la fabrication d'armes à feu à usage civil, qui sont à l'origine d'un nombre élevé de victimes civiles, est incompatible avec nos valeurs et a donc choisi de prohiber tout investissement dans des Fabricants exclus.

De plus, Ofi Invest Asset Management s'engage à ne pas investir dans les entreprises liées à la production de tabac. Toutes sociétés ayant une activité de production de tabac sont écartés de nos fonds. Concernant la chaîne de valeur de l'industrie, c'est-à-dire les distributeurs, fournisseurs et détaillant, les entreprises sont

exclues si l'activité liée au tabac génère plus de 10% de son chiffre d'affaires.

Ces exclusions sont paramétrées dans Aladdin, notre outil front-to back, générant des alertes bloquantes pré-trade.

La politique d'exclusion est disponible sur notre site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Les procédures y afférentes sont régulièrement mises à jour et donnent lieu à des formations spécifiques et annuelles à l'attention de tous les collaborateurs.

Politique de vote et d'engagement

Ofi Invest Asset Management a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Ofi Invest Asset Management a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales. La politique de vote définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons sur les problématiques ESG des entreprises.

Par l'exercice des droits de vote, Ofi Invest Asset Management encourage également, à titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, une meilleure transparence des performances ESG des entreprises. En effet nous usons de notre influence pour encourager les bonnes pratiques dans les entreprises et les projets dans lesquels nous investissons et ainsi agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

- Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Nous sommes convaincus que la décision d'investissement doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Ainsi, notre approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Ofi Invest Asset Management repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Ofi Invest Asset Management souhaite améliorer la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

Le dialogue et l'engagement avec l'entreprise font partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

- Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Une task force dédiée à l'Investissement Responsable au niveau Global

Les équipes d'investissement Responsable sont réparties au sein d'Ofi Invest Asset Management comme suit :

- 3 analystes ESG à Paris, rattachés au Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG au niveau local, en charge de décliner la politique ESG du Groupe sur le périmètre français et d'accompagner les gérants dans l'intégration des critères ESG dans leur gestion au quotidien.
- 1 analyste ESG à Paris, rattaché au Directeur Général et Responsable des actifs réels, en charge de décliner la politique ESG sur le périmètre des actifs illiquides.

Ces équipes sont un centre d'expertise pour Ofi Invest Asset Management sur toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Une robuste gouvernance locale

Au sein d'Ofi Invest Asset Management, nous avons mis en place 2 Comités ESG qui se réunissent :

- Une fois par mois pour les actifs liquides, ce Comité étant présidé par le Directeur de la Gestion des mandats, des Solutions et de l'ESG.
- Une fois par trimestre pour les actifs illiquides, ce Comité étant présidé par le Directeur Général et Responsable des Actifs Réels

A cette occasion, sont passées en revue les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des valeurs/émetteurs ayant une note en phase de détérioration. Ceci permet aux membres du Comité de suivre l'évolution des notes des émetteurs et aux gérants de mieux piloter leurs décisions d'investissements/désinvestissements.

Par ailleurs, le Comité est l'instance qui permet de suivre les avancements en termes d'Investissement Responsable par rapport aux objectifs et priorités définis.

- Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Au sein des équipes de gestion d'Ofi Invest Asset Management les ressources totalement ou partiellement dédiées aux fonds ISR sont de 14 : 4 analystes ESG et 10 gérants.

- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Nous participons à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

Initiatives généralistes

**Initiatives
environnement/climat**

**Initiatives
sociales**

**Initiatives
gouvernance**

<input type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)	<input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh	<input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network
<input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment	<input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...)	<input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility	<input checked="" type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge	<input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation	
<input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility	<input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition	<input checked="" type="checkbox"/> Autres	
<input type="checkbox"/> Commissions AFG	<input type="checkbox"/> Green Bonds Principles		
<input type="checkbox"/> EFAMA RI WG	<input checked="" type="checkbox"/> Climate Bond Initiative		
<input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance	<input checked="" type="checkbox"/> Appel de Paris		
<input checked="" type="checkbox"/> Forum de l'Investissement Responsable (FIR)	<input type="checkbox"/> Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)		
<input checked="" type="checkbox"/> European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)			

- Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi développé une large gamme de fonds ISR permettant de couvrir l'ensemble des classes d'actifs.

Au 31 décembre 2021, l'encours total des actifs labellisés ISR d'Ofi Invest Asset Management s'élevaient à 13,8 milliards d'euros.

Fonds ISR	Type de fond	Classe	Encours au 31/12/2021 (M euros)	Approche ISR
AFER Diversifié Durable ISR	Ouvert	Diversifié	659	Best in Class
Ofi Invest ISR Monétaire	Ouvert	Taux	1378	Best in Universe
Ofi Invest ISR Actions Europe	Ouvert	Actions	48	Best in Class
Ofi Invest ISR Actions Euro	Ouvert	Actions	253	Best in Class
Ofi Invest ISR Valeurs Euro	Ouvert	Actions	232	Best in Class

Ofi Invest ISR Valeurs Europe	Ouvert	Actions	92	Best in Class
Ofi Invest ISR Small&Mid Caps Euro	Ouvert	Actions	101	Best in Class
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro	Ouvert	Taux	185	Best in Class
Ofi Invest ISR Grandes Marques	Ouvert	Actions	428	Best in Class
Ofi Invest ISR Actions Japon	Ouvert	Actions	570	Best in Class
Ofi Invest ISR Croissance Durable	Ouvert	Diversifié	93	Thématique
AFER Actions Euro ISR	Ouvert	Actions	2308	Best in Class
Ofi Invest ISR Monétaire CT	Ouvert	Taux	2879	Best in Universe
Abeille Repo	Dédié	Taux	1501	Best in Universe
Ofi Invest ISR Crédit Court Euro	Ouvert	Taux	377	Best in Universe
UFF Euro Crédit 1-3 HD ISR	Ouvert	Taux	1	Best in Universe
ES Ofi Invest ISR Grandes Marques	Dédié	Actions	4	Best in Class
ES Ofi Invest ISR Actions Euro	Dédié	Actions	2	Best in Class
ES Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro	Dédié	Taux	2	Best in Class
ES Ofi Invest ISR Croissance Durable	Dédié	Diversifié	3	Thématique
ES Ofi Invest ISR Crédit Court Euro	Dédié	Taux	3	Best in Universe
ES Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	Ouvert	Diversifié	2	Best in Universe
Ofi Invest ISR Experimmo	Ouvert	OPCI Diversifié	306	Best in Class Best in Progress
Grandes Marques ISR M (Délégation de gestion)	Ouvert	Actions	148	Best in Class
Euro Valeur ISR M (Délégation de gestion)	Ouvert	Actions	608	Best in Class
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M	Ouvert	Actions	555	Best in Universe
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	Ouvert	Actions	441	Best in Universe

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités	Ouvert	Actions	132	Best in Universe
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3	Ouvert	Crédit	95	Best in Universe
Société ARP - Pacte Euro	Mandat	Crédit	342	Best in Universe

- Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

12% des encours d'Ofi Invest Asset Management sont des actifs labellisés ISR au 31/12/2021.

Environ 14% des encours d'Ofi Invest Asset Management sont gérés selon des stratégies d'investissement responsable (fonds ISR ainsi que fonds thématiques/climat).

- Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Voir tableau ci-dessus.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence

- Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Ofi Invest Asset Management. Les gérants appliquent des critères financiers et extra-financiers dans la sélection des valeurs au sein du portefeuille. Ceci nous permet d'identifier les entreprises qui agissent sur les risques ESG et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique. De la sorte, Ofi Invest Asset Management ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable pour un meilleur ajustement au risque.

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG ». Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% (en pourcentage de l'actif net de chaque Fonds hors liquidités).

Ces éléments combinés permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

Veuillez retrouver ci-dessous l'objectif recherché par la prise en compte des critères pour chaque fonds.

1. Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M

Le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5% et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). ».

2. Ofi Invest ISR Patrimoine Monde

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5% et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

3. Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5% et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

- Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Ofi Invest Asset Management, fait appel à un fournisseur externe : MSCI ESG Research.

MSCI ESG Ratings identifie des critères parmi des secteurs d'activités. Il attribue une note quantitative issue de la moyenne pondérée des notes obtenues sur chaque critère et effectue un suivi qualitatif quotidien des controverses et des événements de gouvernance sur l'univers analysé. La notation finale des émetteurs est la combinaison de ces deux suivis.

Les différents filtres s'appliquent à partir de cette notation, le gérant étant libre de sélectionner des émetteurs dans cet univers défini.

Le tableau de bord ESG employé par les gérants d'Ofi Invest Asset Management est le pilier de l'intégration des critères ESG dans la gestion car il repose sur des évaluations internes et externes, complétées par l'analyse de la gouvernance des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis.

En effet, les gérants d'Ofi Invest Asset Management peuvent appuyer leur décision d'investissement sur les analyses qualitatives thématique, sectoriel mais aussi au niveau des titres individuels et de certains actifs spécifiques. Les analystes ESG jouent un rôle déterminant en venant en soutien au quotidien à la décision d'investissement des gérants et en contribuant activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes recherches et des activités d'engagement actionnarial.

Enfin, notre équipe d'analystes ESG peut avoir recours à des recherches sur mesure commandées auprès de courtiers et d'organismes de recherche, ainsi que des informations supplémentaires provenant de sources moins conventionnelles, telles que les ONG et la société civile, pour permettre aux gérants de se forger une image détaillée des impacts et des risques ESG.

- Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Ofi Invest Asset Management, en qualité de gérant des fonds susmentionnés, se base sur le référentiel de notre prestataire externe MSCI ESG lequel identifie 35 critères appartenant à 10 thématiques.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Changement climatique	Emission de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

- Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)

Comme précisé dans le tableau ci-dessus, le thème changement climatique fait partie intégrante du Score ESG fourni par MSCI. Ceci comprend des indicateurs comme les émissions carbone, la vulnérabilité au changement climatique, l'empreinte carbone ou encore l'efficacité énergétique.

De plus nous intégrons dans la construction du portefeuille des indicateurs spécifiques. Ainsi nous déterminons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, faisant la distinction entre les entreprises et obligations souveraines.

Par ailleurs, les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Ofi Invest Asset Management entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

En ce qui concerne les critères spécifiques au changement climatique intégrés dans la construction du portefeuille, nous déterminons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, faisant la distinction entre les entreprises et obligations souveraines.

- Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

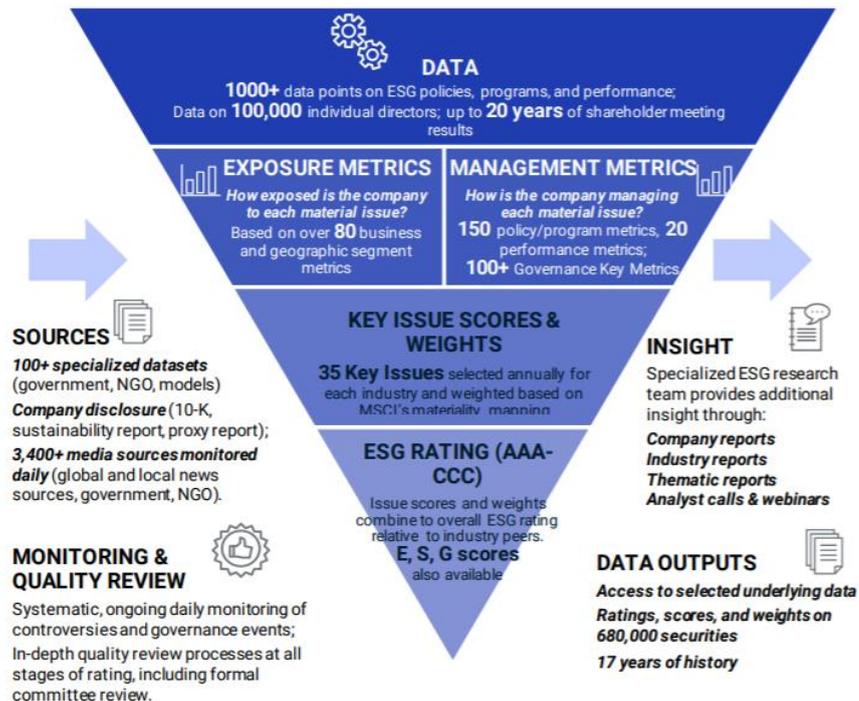
Nous utilisons le prestataire MSCI ESG Research pour la notation ESG, base sur laquelle nous opérons le filtrage des valeurs (ESG Adjusted Score) et nous assurons du mécanisme de sélectivité afin d'éliminer les sociétés les moins bien notées en ESG.

MSCI ESG Ratings calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

MSCI nous fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG ajusté (ESG Adjusted Score) sur lequel nous procédons au filtrage des valeurs. Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

Par ailleurs, MSCI ESG note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère).



Source : MSCI « ESG Methodology » 2020

Nous retenons également le score ESG seuil (c'est-à-dire le seuil sous lequel les valeurs passent sous le coup d'une exclusion) pour éliminer les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement ainsi que pour guider les gérants qui souhaiteraient intégrer de nouvelles valeurs en portefeuille. Ce seuil définit la limite sous laquelle une entreprise va être exclue de l'univers d'investissement.

- A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Evaluation en continu des émetteurs par le prestataire externe

MSCI surveille les entreprises de manière systématique et continue, intégrant un suivi quotidien des controverses et des événements de gouvernance. Les nouvelles informations sont reflétées dans les rapports hebdomadaires et les changements importants apportés aux scores déclenchent la revue et la réévaluation par les analystes. Les entreprises sont revues de manière approfondie au moins une fois par an.

MSCI a mis en place des processus formels de réévaluation des entreprises qui incluent des contrôles automatisés, sur la qualité des données et des notations.

Revue périodique des émetteurs en interne

Le processus d'analyse ESG est revu mensuellement par un Comité interne ad hoc qui garantit l'application des critères de sélection ESG et la cohérence des décisions d'investissement aux principes de l'Investissement Responsable.

Notamment les indices de référence des portefeuilles ISR sont mis à jour tous les 6 mois avec les scores ESG par secteur ou par univers d'investissement extraits de MSCI. Ces seuils définissent la limite sous laquelle une entreprise est exclue de l'univers d'investissement. Les controverses affectent aussi la note ESG selon leur gravité et sont également incluses dans le calcul d'exclusion/intégration d'une valeur dans le portefeuille.

En complément des scores MSCI et en cas de besoin, les gérants peuvent s'appuyer sur l'analyse qualitative de nos analystes ESG.

4. Processus de gestion

- Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Au sein des fonds présentés, nous avons adopté l'approche « Amélioration de note ». Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG.



Les listes ainsi définies sont mises à jour tous les 3 mois et font l'objet d'une « stop list » dans nos systèmes internes. Le suivi et l'évolution de celle-ci sont assurés par un Comité interne mensuel.

- Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les fonds n'incluent pas des critères spécifiques liés au changement climatique. Toutefois, au moins 90% des émetteurs dans lesquels le portefeuille est investi disposent d'une note ESG. Comme mentionné à la question 3.5, cette note doit être supérieure à un certain seuil afin de ne pas être exclue de l'univers d'investissement et elle est régulièrement suivie par nos gérants dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, nous mesurons l'intensité carbone de tous nos portefeuilles, c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires, depuis 2017.

- Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, les fonds présentés peuvent chacun détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG. Ces titres peuvent toutefois faire l'objet d'une analyse spécifique de la part de nos analystes ESG dans le cadre de recherches sectorielles ou thématiques. Ils sont donc susceptibles d'entrer dans notre programme d'engagement et de dialogue actionnarial.

Par ailleurs nous exerçons les droits de vote pour tous les titres détenus en portefeuille, indépendamment de la présence d'un score ESG.

- Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Depuis plusieurs années nous nous efforçons d'améliorer l'intégration ESG dans notre outil front-to-back, Aladdin. Ces développements nous ont permis de mettre à disposition de nos gérants, la recherche ESG, les scores ESG et carbone du portefeuille ainsi que tout élément d'analyse E, S, G pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement.

De plus, courant 2022, une politique charbon a été déployée sur nos fonds ouverts. Cette politique d'exclusion charbon interdira les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises :

- Qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines) ;
- Qui développent de nouveaux projets charbon thermique ;
- Qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ;
- Dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20% ;
- Dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
- Dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW.

Cette politique s'accompagne d'une démarche d'engagement actionnarial actif, qui consiste à inciter les entreprises à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

Enfin, courant 2022, nous avons mis en place une politique de bonne gouvernance. Les entreprises visées par cette politique sont des entreprises en violation des 10 principes du pacte mondial de l'ONU ou faisant face à des controverses de niveau élevé. Ces entreprises font face à des controverses environnementales, de droits humains, de droit du travail et fiscales qui accroissent leur risque réputationnel. En ce sens, la durabilité de leurs activités pose question et nous expose à un risque financier à travers leur potentielle dévalorisation. Dans cette optique, la stratégie d'Ofi Invest Asset Management consiste à adopter une approche d'exclusion de ces sociétés.

- Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, aucune part des actifs des fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

- Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ? (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Les fonds n'ont pas recours à ce type d'opérations.

- Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? Si oui, décrivez (i) leur nature (ii) le ou les objectifs (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

1. Les instruments dérivés

Fonds	Nature des marchés d'intervention	Risques sur lesquels le gérant désire investir	Nature des interventions	Nature des instruments utilisés
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M				
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementés <input checked="" type="checkbox"/> Organisés <input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Taux <input checked="" type="checkbox"/> Change <input checked="" type="checkbox"/> Crédit	<input checked="" type="checkbox"/> Couverture <input checked="" type="checkbox"/> Exposition <input checked="" type="checkbox"/> Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Futures : sur taux <input checked="" type="checkbox"/> Options : sur taux <input checked="" type="checkbox"/> Swaps : taux, devises, swaptions <input checked="" type="checkbox"/> Change à terme <input checked="" type="checkbox"/> Dérivés de crédit
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités				

La stratégie d'utilisation des dérivés pour ces trois fonds est mise en place dans un objectif de couverture générale du portefeuille ainsi qu'une augmentation de l'exposition au marché. L'utilisation des dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

2. Les instruments intégrant des dérivés

Fonds	Risques sur lesquels le gérant désire investir	Nature des interventions	Nature des instruments utilisés
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M			<input checked="" type="checkbox"/> Obligations convertibles <input checked="" type="checkbox"/> Obligations échangeables <input checked="" type="checkbox"/> Obligations avec bons de souscription
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Taux <input checked="" type="checkbox"/> Change <input checked="" type="checkbox"/> Crédit	<input checked="" type="checkbox"/> Couverture <input checked="" type="checkbox"/> Exposition <input type="checkbox"/> Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations remboursables en actions <input checked="" type="checkbox"/> Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net) <input checked="" type="checkbox"/> Droits et Warrants
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités			<input checked="" type="checkbox"/> Obligations callables <input checked="" type="checkbox"/> Obligations puttables

Ces opérations sont réalisées dans le but de :

- Exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
 - Exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
 - Couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites du marché.
- Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds maître pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

5. Contrôles ESG

- Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

L'univers d'investissement est paramétré pour le portefeuille directement dans l'outil de gestion Aladdin avec des règles bloquantes (pré-trade). En cas d'investissement sur une valeur hors univers éligible, le gérant reçoit automatiquement une alerte bloquante. De plus, en post-trade, notre service de Middle-Office s'assure que toutes les valeurs présentes dans les fonds sont bien éligibles, conformément à l'objectif d'investissement des fonds.

Comme mentionné précédemment, le Comité ESG revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres ayant une note « ESG momentum » en détérioration selon l'analyse de nos analystes ESG et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable.

Enfin, le département en charge de la Conformité et du Contrôle Interne au sein d'Ofi Invest Asset Management assure un contrôle périodique quant au dispositif d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ISR dont Ofi Invest Asset Management assure la gestion, lequel permet de s'assurer que les critères d'investissement et les engagements souscrits sont respectés et que les titres du portefeuille sont en ligne avec les critères ESG.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

- Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie trimestriellement. Dans ce reporting figurent la note ESG du portefeuille calculé sur une échelle de 0 (pire) à 10 (meilleur) selon la méthodologie de MSCI, notre fournisseur de données (voir question 3.5) ainsi que plusieurs indicateurs d'impact ESG. Notamment, le reporting indique la contribution en émission carbone du portefeuille (exprimée en tonnes par million de \$ de chiffre d'affaires) en comparaison à son indice de référence et faisant la distinction entre entreprises et obligations souveraines, le pourcentage de femmes occupants un poste de direction, le pourcentage d'administrateurs indépendants et le pourcentage des sociétés ayant une controverse liée aux droits de l'Homme.

En complément, le reporting liste les meilleurs émetteurs en portefeuille et ceux ayant le plus bas score de

controvertes. Ce score indique si une entreprise est impliquée dans des controverses importantes liées à ses opérations propres et/ou aux produits qu'elle commercialise. Ces controverses peuvent être d'ordre environnemental, social ou de gouvernance.

Enfin, le reporting indique l'approche et les critères retenus par Ofi Invest Asset Management et propose un glossaire qui définit le lexique ESG ainsi que les indicateurs d'impact utilisés.

- Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Indicateur d'intensité carbone : Il représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO₂), par million de USD de chiffre d'affaires.

Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de dollars de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO₂.

Pourcentage d'employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.

Pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle.

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise à jour des données est annuelle.

Indice de GINI : Il mesure le niveau d'inégalité de la répartition des revenus au sein de la population d'un pays. L'indice d'échelonne de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité parfaite).

En conformité avec le référentiel du Label ISR, les performances de ces indicateurs dans le portefeuille sont comparées à celles de l'univers d'investissement/ indice de référence afin d'étudier les progrès des émetteurs en portefeuille.

Les fonds s'engagent à suivre et à obtenir un meilleur résultat de manière pérenne par rapport à l'univers d'investissement utilisé pour l'exercice sur les indicateurs suivants :

- L'intensité carbone, en tonnes de CO₂/million de \$ de Chiffre d'affaires, pour le pilier Environnement et
- Le pourcentage de membres indépendants du Conseil d'Administration, pour le pilier Gouvernance.

Les univers d'investissements pour chaque fonds sont les suivants :

Fonds	Univers d'investissement	Code d'univers d'investissement
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M	Poche Actions : MSCI EUROPE MINIMUM VOLATILITY NET INDEX IN EUR	Poche Actions : MSCMVIEUR
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	Poche Taux : JP MORGAN EMU GOVERNMENT BOND INDEX	Poche Taux : JPMEMUGBI
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités		

- Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Le recours à des critères ESG, fondements de la stratégie sur lesquels s'appuient les gérants de portefeuille est indiqué dans le prospectus de l'OPC. Ainsi, une modification substantielle de la stratégie/des critères pourrait aboutir à une modification du prospectus, qui serait alors portée à la connaissance de porteurs des fonds, conformément à la réglementation.

Ils en seront également informés a posteriori lors de l'établissement du rapport annuel, lequel présente une synthèse des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé, ainsi que toute précision sur les choix opérés par le gérant de chaque fonds au cours de cette même période.

Le reporting trimestriel peut faire état de nos motivations ESG quant à l'achat ou à la vente d'un titre.

En cas de modification substantielle de notre processus de gestion, les investisseurs seront avertis via le prospectus de chaque fonds.

Le prospectus des fonds est accessible sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>

Pour toute information relative à notre approche ISR, consulter le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

- La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG) Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial ainsi que nos résultats de vote sont disponibles sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/politiques-et-documents>

Information importante

Ce document est établi par Ofi Invest Asset Management, dénomination commerciale d'Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Ofi Invest Asset Management change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans ce document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Abeille Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abeille Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Abeille Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription ; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abeille Asset Management.